



Vendu vehicule entre particulier

Par **tatane**, le **24/01/2015** à **13:09**

bonjour le 15 janvier j ai vendu 600 € une punto avec ct et dans l etat or hier l acheteur est venu me voir disant vouloir profiter de son droit de retractation de 7 jours disant qu il y a des vice cache il se sert du vehicule depuis ce jour la il menace de m attaquer au tribunal que faire

Par **janus2fr**, le **24/01/2015** à **14:58**

Bonjour,

Il n'existe aucun droit de rétractation pour une vente de particulier à particulier, fut-elle conclue à distance.

En revanche, il peut exiger l'application de la garantie des vices cachés (seule garantie que doit un particulier), mais il doit apporter la preuve du vice caché (expertise). Un vice caché étant un problème rendant inutilisable le véhicule ou en diminuant beaucoup l'usage, qui existait déjà au moment de la vente et dont l'acheteur ne pouvait pas prendre connaissance malgré examen et essai.